



Par courriel : muncapmaire@globetrotter.net

Québec, le 16 mai 2005

Monsieur Marcel Catellier
MRC de Montmagny
159, rue Saint-Louis
Montmagny (Québec)
G5V 1N5

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à
Saint-Cyrille-de-Lessard

Monsieur,

Toujours concernant le projet en objet la commission désire obtenir d'autres précisions:

En réponse à la question 2 dans le DQ9.2, vous indiquez que pour l'année 2004, les matières récupérées à l'Éco-Centre du golf pour les secteurs ICI et CRD sont respectivement de 17 345 et de 403 tonnes.

Au DQ9.3, l'élimination pour 2004, des secteurs ICI et CRD serait respectivement de 7 862 et de 565,96 tonnes provenant de l'élimination aux LES de l'Anse-à-Gilles et d'Armagh, soit:

	<u>ICI</u>	<u>CRD</u>
L'Anse-à-Gilles	7 793	565
Armagh	<u>69</u>	<u>0,96</u>
<u>TOTAL</u>	7 862	565,96

Est-ce que le total de matières générées dans chacun de ces secteurs seraient respectivement de 25 207 et de 968,96, soit:

	<u>ICI</u>	<u>CRD</u>
	17 345	403
	<u>7 862</u>	<u>565,96</u>
<u>TOTAL</u>	25 207	968,96

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

